

## Procès-verbal

### Bureau Directeur Téléphonique du 13 juillet 2016

- Présents : DELPLANQUE Joël, BETTENFELD Jacques, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, SCARSI Claude.
- Assistent : BANA Philippe, MANTEL Cécile.
- Excusés : BERNAT-SALLES Philippe, MOCKA-RENIER Jocelyne, MYARO Nodjialem, PECQUEUX-ROLLAND Véronique, VILLEPREUX Brigitte, PRADIER Grégory.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël, la séance est ouverte à 13 h depuis le siège de la FFHB à Gentilly (Raspail).

Philippe BANA présente au bureau directeur la liste des joueuses et joueurs des équipes de France retenus par les sélectionneurs respectifs en vue d'une participation aux Jeux Olympiques de Rio de Janeiro en aout 2016. Conformément aux règles fixées par l'IHF et le CIO, les sélections initiales françaises masculine et féminine seront composées, chacune, de 14 joueurs plus un remplaçant (15<sup>ème</sup> joueur) identifié et de leurs encadrements. Ils composeront la délégation Handball à cette prochaine compétition parmi les 400 athlètes qui composeront la délégation française. Il est à noter que les sports collectifs seront bien représentés lors de cette compétition. Les sélections proposées apparaissent renouvelées entre 50 et 60 % par rapport à celles ayant disputé les Jeux Olympiques de Londres en 2012.

**Sélection féminine** : GLAUSER Laura, DANCETTE Blandine, AYGLON-SAURINA Camille, PINEAU Allison, LANDRE Laurisa, ZAADI-DEUNA Grace, LEYNAUD Amandine, HOUETTE Manon, DEMBELE Siraba, BULLEUX Chloé, EDWIGE Béatrice, NZE MINKO Estelle, NIOMBLA Gnonsiane, LACRABERE Alexandra.

**Remplaçante** : HORACEK Tamara.

**Encadrement** : KRUMBHOLZ Olivier, BARADAT Éric, BANA Philippe, GARDILLOU Sébastien, TERZI Pierre, JUIN Gérard, LAGNIAUX Franck, LE NAOUR Annick.

**Sélection masculine** : ABALO Luc, DIPANDA Adrien, FABREGAS Ludovic, GERARD Vincent, GREBILLE Mathieu, GUIGOU Michaël, KARABATIC Luka, KARABATIC Nikola, MAHE Quentin, NARCISSE Daniel, N'GUESSAN Timothy, OMEYER Thierry, PORTE Valentin, SORHAINDO Cédric

**Remplaçant** : NYOKAS Olivier

**Encadrement** : ONESTA Claude, DINARD Didier, BANA Philippe, BARBOT Michel, SEBASTIEN Pierre, MABIRE Jean-Christophe, MIQUEL Jacques, GRIVEAU Vincent.

Le bureau directeur unanime confirme le dépôt de ces listes auprès du CNOSEF.

Sur proposition de la commission nationale des statuts et de la réglementation réunie le 5 juillet 2016 et en application de l'article 25.4.3 des règlements généraux, le bureau directeur **autorise le renouvellement** des conventions suivantes entre clubs nationaux, pour la saison 2016-2017 :

#### Féminines :

- Entente Guidel/Queven, entre les clubs Laita Guidel (club porteur) et Amicale Laique Queven, pour évoluer en Nationale 3 féminine, dans les conditions initiales ;
- Entente Taulé-Carantec/Morlaix-Plougouven, entre les clubs Union Sportive Taulésienne Handball-JS Carantec Handball (club porteur), et Morlaix Plougouven Handball, pour évoluer en Nationale 3 féminine, dans les conditions initiales ;
- Saint-Grégoire Rennes Métropole, entre les clubs Rennes Métropole Handball (club porteur), OC Montauban de Bretagne Handball et HBC Chateaubourg, pour évoluer en Division 2 féminine et Nationale 3 féminine, dans les conditions initiales ;

Sur proposition de la commission nationale des statuts et de la réglementation réunie le 5 juillet 2016 et en application de l'article 25.3.3 des règlements généraux, le bureau directeur **autorise la création** des conventions suivantes entre clubs nationaux, pour la saison 2016-2017 :

Masculins :

- d. Union Girondins de Bordeaux Bastide / Floirac Cenon Handball, entre les clubs Union Girondins de Bordeaux Bastide Handball (club porteur) et Club Municipal Floirac Cenon Handball, pour évoluer en Nationale 2 masculine, dans les conditions définies ;
- e. Grand Poitiers Handball 86, entre les clubs Grand Poitiers Valvert Handball (club porteur) et Poitiers Etudiants Club Handball, pour évoluer en Nationale 3 masculine, dans les conditions définies ;

Féminines :

- f. Grand Poitiers Handball 86, entre les clubs Grand Poitiers Valvert Handball (club porteur) et Poitiers Etudiants Club Handball, pour évoluer en Nationale 3 féminine, dans les conditions définies ;
- g. Handball Féminin Montpellier Méditerranée Métropole, entre les clubs Jacou Clapiers Le Crès Handball (club porteur) et Montpellier Université Club Handball, pour évoluer en Nationale 2 féminine.

Sur proposition de Claude SCARSI, président de la commission des finances et du budget, le bureau directeur valide à l'unanimité l'octroi d'un prêt FIF de 9 000 € à la Ligue Nord Pas de Calais pour l'achat d'un photocopieur, remboursable en 36 mensualités de 250 €.

Le bureau directeur prend acte de la demande du comité directeur de la LNH du 4 juillet dernier, pour que soit effectué un croisement de fichiers auprès de l'ARJEL entre la liste des acteurs interdits de paris sur le handball et la liste des opérations de jeux enregistrées auprès des opérateurs de paris sportifs agréés sur la saison 2015/2016.

Il s'agit de la deuxième demande de croisement de fichiers sur le secteur DIM, qui vise désormais :

- l'ensemble de la saison sportive 2015-16,
- tous les joueurs et entraîneurs professionnels des clubs de DIM,
- toutes les compétitions de LNH (championnat DIM, trophée des champions, coupe de la Ligue), le championnat ProD2 et le championnat LFH.

Le bureau directeur, unanime, émet un avis favorable à ce croisement de fichiers et donne mandat à Cécile MANTEL, agent habilité par l'ARJEL, pour effectuer la demande et suivre ce dossier.

Le bureau directeur félicite les clubs de Nantes (LFH) et de Chambéry et Créteil (LNH) qui ont été retenus par l'EHF pour participer à la prochaine Coupe EHF suite à leur demande de place additionnelle.

Alain JOURDAN fait état de la nécessité de poursuivre, selon les souhaits de la LNH, un dispositif analogue au « conseil stratégique du handball professionnel », avec des représentants mandatés et à compétences avérées, sous des formes à préciser en lien avec les instances politiques de chaque structure.

Philippe BANA rappelle l'obligation résultant de la loi du 27/11/2015 relative aux garanties d'assurance que doivent souscrire les fédérations pour les athlètes inscrits sur la liste des sportifs haut niveau (catégories Jeune, Senior, Elite, Reconversion). La loi impose une mise en œuvre à la fin août 2016, après appel à concurrence. Il convient donc d'évaluer le périmètre des SHN concernés et le niveau des garanties souhaitées.

Joël DELPLANQUE évoque les difficultés rencontrées avec GESTHAND pour le début de saison 2016-17 liées, notamment, à l'hébergeur ATE. Elles semblent, depuis ce matin, surmontées mais un travail plus approfondi doit être réalisé avec le prestataire N'Gine.

Joël DELPLANQUE rappelle les difficultés rencontrées et en cours au niveau de la COC pour la composition des poules des différents championnats de France, liées aux procédures de en cours sur les clubs de plus haut niveau mais aussi certaines incertitudes chez des clubs nationaux.

Alain JOURDAN, qui a assisté à l'assemblée générale électorale de la Ligue Champagne-Ardenne ce vendredi 8 juillet à Chalons en Champagne, annonce l'élection de Michel LEQUEUX à la Présidence de cette ligue. Il espère que la nouvelle équipe pourra mener à bien, avec sérénité, le travail entrepris pour l'intégration dans la nouvelle région Grand Est. La FFHB restera attentive à la gestion quotidienne de cette ligue en lien avec les personnes élues par l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 45.



Joël DELPLANQUE  
Président



Alain JOURDAN  
Secrétaire général